

**SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2011**

---

**Président :** M. Damien BONFANTI  
**Vice-président :** M. Roger GOLAY  
**Secrétaire :** Mme Louise REY  
**Membres :** Mme Luisa PENTZKE, M. Cedric ANNEN, Mme Corinne FLOREY BARDET

**Sont présents :**

Mme Lucia BARBEY, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Xavier COULIN, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Dominique PERRIN, M. Frédéric PROGIN, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

**Excusés :** Mme Carole ESTOPPEY, M. Philippe PERRENOUD, M. André PYTHON

**Assistent à la séance :** M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. François BAERTSCHI,  
M. François LANCE, Conseillers administratifs  
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2011
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -  
Séances des 27 juin, 22 août, 5 septembre, 19 septembre,  
10 octobre et 7 novembre 2011 -  
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET
  - a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et  
d'investissements 2012 et fixation du centime additionnel **p. 125 Arrêté**
  - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle  
communale pour l'année 2012 **p. 128 Arrêté**
  - c) Divers

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

- 7) **Commission des affaires sociales - Séance du 12 octobre 2011 -  
Rapporteuse : Mlle Nathalie VERGAIN  
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -  
Séance du 7 novembre 2011 - Rapporteuse : Mme Louise REY**
- a) EVE Domino - Subvention à l'investissement pour des travaux de rénovation des locaux (Fr. 637'200.--) **p. 130 Arrêté**
- b) Divers
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication -  
Séance du 31 octobre 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Présentation de l'Intranet des Conseillers municipaux **p. 134 Information**
- b) Proposition de transmission des documents aux Conseillers municipaux **p. 134 Information**
- c) Résolution du Conseil municipal du 20 octobre 2011 pour l'acquisition de tablettes tactiles pour les Conseillers municipaux **p. 135 Vote**
- d) Divers
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire -  
Séance du 2 novembre 2011 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Projet de plan directeur cantonal - Genève 2030 **p. 139 Information**
- b) Audition de représentants du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges **p. 140 Information**
- c) Résolution des groupes Socialiste et Verts pour la modification du plan du réseau sur rail des transports publics **p. 142 Résolution**
- d) Modification du plan du réseau sur rail des transports publics **p. 147 Résolution**
- e) Divers
- 10) **Commission des sports - Séance du 13 octobre 2011 -  
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Présentation du délégué aux sports **p. 148 Information**
- b) Tuttisports 2011 - Bilan **p. 148 Information**
- c) Présentation du club Les Amis montagnards par le Comité **p. 149 Information**
- d) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions -  
Séance du 3 novembre 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Groupe scolaire Le Sapay - La Chapelle-Les Sciers - Etat d'avancement du projet **p. 150 Information**
- b) Divers
- 12) **Propositions individuelles et questions** **p. 151**
- 13) **Questions du public** **Annexe**

M. BONFANTI : j'ouvre la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2011. Je salue la présence de notre Maire, Frédéric RENEVEY, des Conseillers administratifs, M. BAERTSCHI et M. LANCE, de notre Secrétaire générale, Mme Odile DE GARRINI, des chefs de service, des représentants des médias, ainsi que du public, présents ce soir.

J'excuse l'absence de Mme ESTOPPEY, M. PERRENOUD et M. PYTHON.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. MATHIEU : vous avez tous reçu sur vos places une résolution des groupes Verts et Socialiste concernant la modification de la loi sur le réseau des transports publics. Nous souhaitons traiter cette résolution, qui est une contre-résolution à celle qui est inscrite à notre ordre du jour, au point 9 c), et si possible la voter avant, car si elle est acceptée, elle rendra caduque la résolution qui est à notre ordre du jour.

*La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.*

M. BONFANTI : cette résolution sera traitée au point 9 c), la résolution qui était déjà inscrite à l'ordre du jour passe au point 9 d) et les divers au point 9 e).

Par ailleurs, en l'absence de M. PERRENOUD, c'est Mme FLOREY BARDET qui lira ses rapports de la Commission des sports prévus au point 10).

**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2011**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. BONFANTI : nous avons trois communications du Bureau.

Premièrement, nous avons appris la démission de M. Pierre JAQUET, représentant du parti socialiste. Nous tenons à le remercier d'avoir participé au bien-être de la population lancéenne. Mme REY va nous lire sa lettre de démission.

Mme REY : le courrier est adressé à M. RENEVEY.

*« Cher Monsieur,*

*Je vous écris pour vous informer que vu mon âge (80 ans), j'ai décidé de renoncer à mon rôle de Conseiller municipal.*

*Je vous prie d'en prendre note et vous souhaite un plein succès dans la poursuite de votre activité au Conseil administratif et au Municipal.*

*Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.*

*P. JAQUET »*

M. BONFANTI : nous avons reçu deux résolutions du groupe MCG. Elles seront traitées, comme l'a demandé M. GOLAY, lors de la prochaine séance, le 15 décembre 2011.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

Enfin, le Bureau tient à vous rappeler l'inauguration du TCOB qui aura lieu le samedi 10 décembre 2011. Le convoi partira du Pont de l'Île pour rejoindre la place des Ormeaux au Petit-Lancy aux alentours de 10h45 et continuera sa route jusqu'au terminus à Bernex.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : je n'ai pas de communications.

M. BAERTSCHI : je n'en ai pas non plus.

M. LANCE : comme vous le savez, la Fondation communale immobilière de Lancy est devenue propriétaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 de trois allées à l'Etoile-Palettes, soit le 80, 82 et 84 et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, elle deviendra également propriétaire de trois nouvelles allées, toujours à l'avenue des Communes-Réunies mais du 86 à 90. Cela représente en tout 222 logements.

**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séances des 27 juin, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 10 octobre et  
7 novembre 2011– Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**

---

**a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2012 et  
fixation du centime additionnel**

---

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : la Commission des finances a consacré 6 séances à l'étude de ce budget 2012.

M. LANCE indique que ce budget représente passablement de millions et qu'il servira à prendre en compte les amortissements dans le budget de fonctionnement. Il est donc important de fixer certains montants pour que le service financier puisse travailler au niveau du budget de fonctionnement. Ce document servira également à déterminer le montant qu'il faudrait emprunter au cas où la totalité du budget d'investissements 2012 devait être engagée. Il précise que jusqu'à présent, pour diverses raisons, la Commune a engagé un peu plus de la moitié du budget des investissements et qu'en principe le montant total s'élève à environ 39 millions. Ce montant est rarement dépensé dans l'année.

Pour finir, il indique qu'il est difficile pour les services concernés d'estimer les montants qui seront réellement dépensés et engagés en 2012 et que ce budget représente des intentions du Conseil administratif mais aussi les résultats des votes du Conseil municipal. Il conclut en rappelant encore une fois qu'il s'agit d'estimations et non pas de montants précis.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

La commission a fait une lecture point par point du budget des investissements dont je vous épargnerai ici une lecture fastidieuse. Toutefois, ce budget mentionne des points tels que la construction de bâtiments scolaires comme par exemple la future école du Sapay, la rénovation partielle de la villa Rapin, la création de stations vélos en libre service ou encore l'acquisition potentielle de terrains et villas. A ce titre, il est prévu d'acquérir une parcelle dans le périmètre de Surville, un premier montant articulé de 4,4 millions réparti entre 2012 et 2013 qui concerne uniquement l'achat de la parcelle sans les droits à bâtir.

Au final, le budget des investissements a un total de dépenses brutes de Fr. 43'152'000.-- réparti entre le patrimoine administratif pour Fr. 37'852'000.-- et le patrimoine financier pour Fr. 5'300'000.--. Les investissements nets compte tenu des recettes, se montent finalement à Fr. 41'483'000.--.

Concernant les charges du personnel, celles-ci s'élèvent globalement à 20 millions au niveau du budget de fonctionnement. Pour le budget 2012, une augmentation de 6,68 postes à 100% pour un total de 225 collaborateurs. Il est à relever un problème récurrent concernant les augmentations de poste, c'est celui de la police municipale qui compte actuellement un effectif de 9 APM ; en effet la Commune peine à recruter du personnel, à cause de la formation des agents qui est toujours plus exigeante et sélective et des salaires sous-évalués par rapport aux autres communes.

Pour les subventions aux associations, clubs et autres structures de la Commune pour l'exercice 2012, ces subventions s'élèvent à presque 16 millions. Ce qui représente une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Cette augmentation est due principalement aux institutions de la petite enfance, notamment EVE Domino en raison de son agrandissement.

A noter également l'augmentation de la subvention du Lancy FC suite à la fusion du Grand-Lancy FC et Lancy-Sports FC, la subvention passe de Fr. 500'000.-- à Fr. 750'000.--, augmentation due essentiellement aux frais occasionnés par cette fusion, mais également à l'engagement d'un directeur technique et au manque de bénévoles qui a obligé à rétribuer certaines tâches qui ne l'étaient pas auparavant.

Autre fait marquant, la subvention du Lancy Volleyball Club qui passe de Fr. 8'000.-- à Fr. 15'000.-- ; cette augmentation est due au fait que l'équipe filles du volleyball a été promue à un niveau supérieur et que les besoins financiers du club ont augmenté.

Concernant le budget du coût des familles d'accueil, ce dernier est passé de Fr. 265'000.-- à Fr. 132'500.--. En effet, celui-ci était surévalué par le Conseiller administratif en charge. Il aurait souhaité un montant correspondant à 20 familles d'accueil, mais en réalité elles ne sont que 10. Ce chiffre n'augmentera vraisemblablement pas en 2012, raison pour laquelle il a été diminué, afin de correspondre à la réalité des faits.

Lors de la dernière séance, M. LANCE a informé la commission qu'il a reçu les dernières estimations du Département des finances sur l'évolution des recettes fiscales. Malheureusement, ces dernières sont revues à la baisse. La Commune aurait une baisse de 2 millions. Cependant le Conseil administratif a décidé de maintenir le budget tel quel, auquel figurera quand même un léger boni de Fr. 115'000.--. Il informe également qu'il a donné pour instruction de ne pas engager de nouvelle dépense sans avoir les chiffres définitifs sur les recettes fiscales. Le seul point positif à cette annonce, est que Lancy est une ville qui se développe et qu'avec l'arrivée constante de nouveaux contribuables, cette baisse devrait être moins forte que prévue.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

Le groupe UDC se déclare insatisfait par certains points de ce budget, notamment celui concernant la taxe professionnelle communale. En effet, ce dernier ne correspond pas à la réalité économique actuelle. Selon l'UDC, il est important de prévoir l'avenir avec sérénité et d'envisager une baisse de 20% par année de façon obligatoire. Elle estime donc nécessaire de s'y préparer maintenant. Pour ce faire, elle propose une baisse de 10% de la TPC. Pour sa part, le MCG propose une baisse de 20%.

Mis aux voix, l'amendement pour une baisse de 10% de la TPC est refusé par 7 non et 4 oui.

Le Président passe ensuite à l'arrêté qui est accepté par 10 oui et 1 non.

M. GOLAY : le groupe Mouvement citoyen genevois va accepter le budget qui nous est proposé. Il est équilibré. Pour nous, c'était un point essentiel.

D'autre part, nous allons, par rapport au centime additionnel, ne pas revenir sur une baisse cette année, vu les incertitudes au niveau de l'économie mondiale qui ont des répercussions sur notre pays et bien évidemment sur notre commune.

Le groupe MCG pense qu'il n'est pas, pour l'instant, de bon augure de modifier le taux du centime additionnel par rapport à cette situation, d'autant plus que nous nous réserverons le droit de demander des crédits supplémentaires pour certaines prestations de la commune, notamment au niveau social si la situation devait empirer sur notre territoire, afin d'aider des gens qui se trouveraient dans une précarité ne respectant pas la dignité de nos citoyens.

Ce soir, nous allons accepter ce projet de budget et nous vous invitons à en faire de même.

M. PERRIN : les Verts voteront le budget proposé car il permet d'entretenir et améliorer les équipements, de rénover les écoles et les bâtiments, de maintenir les prestations des Lancéens, de gérer la dette qui passera sous la barre des 100 millions au 31 décembre 2011.

Néanmoins, les Verts sont préoccupés par l'évolution du régime fiscal au niveau de la péréquation, l'abandon de la taxe professionnelle qui verra une diminution sur les recettes, l'évolution de la population lancéenne en 2020 - serons-nous 35'000, 40'000 habitants ? -, les investissements futurs à réaliser en phase avec l'augmentation de la population, le renforcement des agents de la police municipale qui serait à faire dans les plus brefs délais, ayant une préférence, en ce qui nous concerne, à voir des APM sur le terrain plutôt que des caméras en l'air !

Mme FLOREY BARDET : le budget 2012 qu'on nous propose de voter ce soir est inacceptable en l'état. En effet, pour le groupe UDC, certains éléments sont soit illégaux, soit ne correspondent pas à la réalité économique de notre canton. La manière dont a été constituée la convention qui lie la Commune à la Fondation des parkings pour un montant de plus de Fr. 500'000.-- et d'avoir mis le Conseil municipal devant le fait accompli est scandaleux. Et le refus d'abaisser de 10 % le montant de la taxe professionnelle communale ne correspond pas à la réalité économique du canton qui, comme vous le savez déjà, prévoit une disparition à terme de la taxe professionnelle communale. Cette volonté de suppression fait partie du discours de St-Pierre du Conseil d'Etat et a été à plusieurs reprises largement relayée dans la presse.

Pour ces raisons, l'UDC refusera le budget 2012.

M. PROGIN : le groupe PDC tenait tout d'abord à remercier le service financier pour la qualité de son travail et la bonne facture des documents qui nous ont été présentés.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

Ensuite, nous approuverons ce budget, qui est équilibré, qui répond aux attentes de notre population et surtout qui est prudent, au vu des incertitudes des rentrées fiscales, il est important qu'il soit prudent. Ce n'est certainement pas le moment de faire des propositions électoralistes à l'emporte-pièce pour réduire les rentrées fiscales.

M. MIZRAHI : en ce qui nous concerne, le groupe socialiste, nous allons accepter ce budget. Nous tenons à remercier le Conseil administratif et le service financier pour son travail. Il en va du maintien des prestations pour notre commune.

Nous remarquons l'attitude pas très cohérente de certains groupes, notamment le groupe UDC qui a voté, y compris son représentant lancéen, la suppression de la taxe professionnelle communale sans proposer d'alternative et qui vient ensuite en commission, et même ici en plénière, nous présenter la chose comme une fatalité, nous dire même que nous devons anticiper cette diminution en baissant déjà la taxe professionnelle communale, mais il faut le préciser, sans faire aucune proposition en commission au niveau des prestations qu'il faudrait supprimer pour compenser cette baisse de la fiscalité. On voit très clairement que certains groupes, qui nous donnent des leçons sur la dette, en réalité n'ont que faire d'accroître le déficit de la commune.

Pour notre part, nous ne pouvons pas accepter ces positions et nous allons soutenir le budget tel qu'il a été présenté.

M. ANNEN : le groupe PLR acceptera ce budget, mais restera attentif à sa bonne utilisation et aux priorités que nous voulons défendre au sein de la population.

M. GOLAY : je suis dans l'obligation de répondre à notre collègue MIZRAHI. Je pense qu'il n'a pas entendu que, suite à une réflexion que nous avons eue au sein de notre caucus, nous acceptons le budget sans retenue. Donc, je vous prierai la prochaine fois d'écouter au lieu de lancer des propos qui ne sont pas adéquats par rapport à ce qu'on vient de dire.

M. MIZRAHI : je ne sais pas si M. GOLAY a bien écouté mon intervention. J'ai surtout parlé de la position de l'UDC. Je ne sais pas pourquoi il s'est senti concerné par mon intervention.

***L'arrêté 6a) est accepté par 29 oui, 1 non, 0 abstention (voir annexe).***

M. LANCE : j'aimerais, au nom du Conseil administratif, remercier le Conseil municipal pour ce vote presque unanime. Je crois qu'il est important que ce budget 2012 soit voté ce soir, avec les réserves qui ont été émises par les Conseillers municipaux. Il est vrai que dans cette période d'incertitudes au niveau des rentrées fiscales, il est important pour nous de travailler dans la sérénité et surtout d'être attentifs, dès 2012, à l'engagement de nouvelles dépenses, eu égard à cette baisse des recettes fiscales.

J'aimerais également transmettre vos remerciements au service financier pour son excellent travail de préparation de ce budget, ainsi qu'à tous les cadres, collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale.

**b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : M. LANCE propose de fixer ce montant à Fr. 30.--.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

En l'absence de question, le Président passe alors au vote de l'arrêté qui est adopté par 9 oui, 1 non, 1 abstention.

M. GOLAY : vous avez pu l'entendre, lors de la Commission des finances, une proposition a été faite par le groupe MCG pour commencer à s'adapter par rapport à ce qui risque d'arriver par la suite, c'est-à-dire la suppression de la taxe professionnelle. Nous avons demandé de commencer à faire un dégrèvement par rapport à cela.

Toutefois, nous sommes aussi revenus sur cette décision puisque, aujourd'hui, vous le savez tous, un projet de loi a été déposé au Grand Conseil pour supprimer la taxe professionnelle. Il a été suspendu dans l'attente d'un nouveau projet de loi qui doit être déposé par le Conseil d'Etat, qui est en consultation auprès des communes, pour une nouvelle péréquation intercommunale.

En l'état, nous estimons que ce n'est peut-être pas le moment d'effectuer un changement et nous revenons sur cette proposition de commencer à diminuer la taxe professionnelle sur 5 ans, comme le prévoit le projet de loi qui est déposé au Grand Conseil.

Donc, nous allons accepter cette délibération.

M. MIZRAHI : je salue le revirement du MCG sur ce point. Apparemment, les craintes que j'avais eues en laissant la question des autres groupes un peu ouverte précédemment par rapport à cette question de la taxe professionnelle n'était pas tout à fait vaine. Je me réjouis en tout cas que le MCG soit revenu à une position un peu plus raisonnable au vu des développements qui se passent au niveau du Grand Conseil.

Dans ce prolongement, nous souhaitons vivement, le groupe socialiste, que les représentants de Lancy des différents groupes défendent également une fiscalité qui soit juste et qui permette aux communes de maintenir leurs prestations. En tout cas, c'est ce que nous allons faire, au niveau du groupe socialiste, au Grand Conseil. Nous allons défendre le fait que les communes continuent de bénéficier des ressources nécessaires à la fourniture des services publics.

M. VINCENT : le groupe PLR est toujours attentif à proposer aux entreprises lancéennes les conditions cadres qui sont les meilleures. Dans ce cadre, la taxe professionnelle communale est à la fois une taxe inique puisqu'elle est basée sur l'emploi, et en plus une spécialité genevoise pour ne pas dire une Genferei du côté suisse-allemand.

Nous savons que le projet d'annulation de cette taxe est en cours. Sachant cela, dans un premier temps, nous ne souhaitons pas suivre l'UDC dans ce choix de baisser de 10%, qui nous semblait arriver un peu tardivement puisque arrivant à la dernière Commission des finances ; il était à ce moment-là délicat de retrouver un million dans le budget à économiser.

Sachant cela, nous ne souhaitons pas cette diminution de 10% et dans cette continuité, nous soutenons évidemment aussi cette taxe de Fr. 30.-- pour la taxe professionnelle.

***L'arrêté 6b) est accepté à par 29 oui, 1 non, 0 abstention (voir annexe).***

**c) Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET présente le sujet : il n'y a pas de divers.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

- 7) **COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 12 octobre 2011**  
**Rapporteuse : Mlle Nathalie VERGAIN**  
**COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -**  
**Séance du 7 novembre 2011 - Rapporteuse : Mme Louise REY**
- 

- a) **EVE Domino - Subvention à l'investissement pour des travaux de rénovation des locaux (Fr. 637'200.--)**
- =====

Mlle VERGAIN présente le sujet : la crèche EVE Domino a été créée en 1992 comme une crèche du Crédit Suisse. En 2006, elle est devenue une crèche associative subventionnée par la Ville de Lancy. Depuis 2006, le Conseil municipal a validé un certain nombre d'étapes de travaux en votant deux crédits, l'un de Fr. 450'000.- et l'autre de Fr. 750'000.-. Une partie de ces crédits était prévue pour 2012 et l'autre devait être prise en charge par Procter & Gamble. Malheureusement, Procter & Gamble n'a pas honoré ses promesses. Il a donc fallu mettre ces deux crédits ensemble.

Le propriétaire du bâtiment a l'intention de faire des transformations qui impliqueraient la fermeture provisoire de la crèche, ce qui paraît impensable. Pour anticiper une potentielle fermeture, il a fallu précipiter les démarches.

La réflexion s'est portée sur la façon de concevoir le fonctionnement d'une crèche à 120 places. La nouvelle capacité d'accueil a un certain nombre d'impacts, notamment sur les locaux de logistique puisque le management va être renforcé. Il faut par ailleurs créer une surface supplémentaire pour les F5, parce qu'avec le changement de l'âge d'entrée à l'école, une demi-population restera plus longtemps à la crèche.

EVE Domino souhaite accueillir les F5 au 1<sup>er</sup> étage parce que l'emplacement est conçu pour les enfants plus grands. Les modifications au 1<sup>er</sup> étage étaient significatives en termes de déplacement de parois. Auparavant, la crèche pouvait organiser les espaces comme elle le souhaitait grâce aux parois modulables. Avec l'entrée en vigueur des nouvelles normes incendie, elle est obligée de faire des cloisons dites « aux normes anti-feu », qui doivent monter de la dalle jusqu'au plafond.

Dans un deuxième temps, le propriétaire doit refaire le système de climatisation pour l'ensemble du campus. Il va passer à un système de climatisation par le faux-plafond. Il lui faut donc changer tous les faux-plafonds. Et il demande deux mois et demi de fermeture de la crèche, ce qui est impossible. Exceptionnellement, la crèche pourrait fermer au maximum cinq semaines. Il a été décidé que la nouvelle surface dont disposera EVE Domino sera utilisée pour faire des rocade entre les espaces à rénover. Concernant le planning, on précise aux commissaires que le rez-de-chaussée initial sera fait cet automne. Les enfants seront donc transférés dans la nouvelle surface pendant la durée des transformations.

Pour le 1<sup>er</sup> étage, il est prévu d'enchaîner au premier trimestre 2012, et donc de déplacer les enfants dans la nouvelle surface, rénover les faux-plafonds et faire simultanément les travaux sur les parois anti-feu pour modifier la surface pour la nouvelle tranche d'âge.

Les travaux d'EVE Domino au rez-de-chaussée initial s'effectueraient un peu plus tard. Pour des questions d'hygiène, il s'agit de faire un espace de change séparé de l'espace repas.

Au niveau planning, EVE Domino souhaite pouvoir être assurée d'avoir le financement pour effectuer les travaux du 1<sup>er</sup> étage à partir de début janvier, en même temps que ceux du propriétaire, parce que faire ces cloisons une fois que les faux-plafonds ont été installés poserait de grands problèmes.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

On présente aux commissaires quatre planches avec les différentes étapes prévues, pour que ceux-ci aient une meilleure idée des rocades qui vont s'opérer. Il est précisé que le chantier de plafond du rez-de-chaussée initial se fera avant la fin de l'année. Les enfants seront donc provisoirement déplacés dans les nouveaux locaux au rez-de-chaussée. Puis les enfants du premier étage se déplaceront dans ces locaux, avec la tranche d'âge supplémentaire que sont les préscolaires, de janvier à avril. Pendant ce temps seront faits les plafonds et les nouvelles parois ainsi que deux bureaux et un local de travail pour le personnel. Enfin, les nouveaux locaux recevront les 40 enfants supplémentaires à partir de fin avril 2012.

La crèche avait touché une subvention fédérale de Fr. 200'000.- pour son premier agrandissement. Pour le deuxième agrandissement, le dossier de subvention a été déposé et, il semble qu'une subvention sera de nouveau accordée. Elle devrait donc recevoir également Fr. 200'000.-.

Dans la mesure où le projet institutionnel de la crèche n'est pas touché, certains commissaires ne voient pas vraiment l'intérêt que la commission se penche sur ce financement. Il semblerait plus logique que ce projet d'arrêté soit traité par la Commission des travaux et constructions.

Concernant le premier agrandissement, la Mairie avait accordé une subvention de Fr. 450'000.-. L'EVE Domino avait pu profiter de synergies d'autres travaux d'entreprises sur le site qui lui ont fait des propositions d'économie. Le premier agrandissement a finalement coûté Fr. 350'000.-. Sachant qu'EVE Domino a bénéficié ensuite de la subvention fédérale de Fr. 200'000.-, sur les Fr. 450'000.- qui avaient été votés, seuls Fr. 150'000.- ont été engagés. Concernant le projet actuel, EVE Domino va utiliser pleinement les Fr. 730'000.-, mais elle a bon espoir de recevoir par la suite la subvention fédérale de Fr. 200'000.-.

Plusieurs commissaires remarquent que, à nouveau, la crèche EVE Domino présente à la commission un projet ficelé plus ou moins urgent.

Certains commissaires trouvent cela gênant car ils ne pensent pas que ces projets de changements se soient préparés la veille.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

Mme REY présente le sujet : pour l'historique, M. LANCE rappelle que, le 25 septembre 2008, le Conseil municipal avait voté une subvention d'investissement de Fr. 450'000.- pour augmenter à 80 le nombre de places de l'EVE Domino. En contrepartie, la commune a reçu une subvention de Fr. 318'748.- de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales).

Le 30 septembre 2010, le Conseil municipal a accepté une nouvelle subvention d'investissement de Fr. 730'000.- pour porter le nombre de places à 120.

A présent, ledit Conseil est sollicité pour un montant de Fr. 637'200.- principalement dû à des travaux qu'il faut entreprendre rapidement pour éviter une fermeture provisoire de la crèche.

Le service des travaux et constructions de la Ville de Lancy (STC) n'est pas le maître d'œuvre des travaux entrepris à l'EVE Domino. Son rôle consiste seulement à surveiller que les travaux commandés par l'association entrent dans le budget alloué par le Conseil municipal, à savoir les Fr. 730'000.-. Le STC a conseillé à l'association de prendre un architecte parce que le projet présenté était très flou.

En 2008, la crèche avait doublé ses places, les locaux avaient été réalisés selon les standards de l'époque, c'est-à-dire un plancher technique sur lequel sont posées des parois qui vont jusqu'au plafond. Cela permet de déplacer à loisir ces cloisons pour modifier l'espace.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

Lorsque l'association a déposé l'autorisation en 2010 pour pouvoir réaliser les travaux du rez-de-chaussée, elle a été confrontée à de nouvelles exigences de cloisonnement au feu qui l'oblige à mettre les parois de dalle à dalle.

Par ailleurs, le propriétaire a décidé de mettre en place un système de chauffage par les plafonds, ce qui nécessite un changement de tous les plafonds.

Pour ne pas fermer la crèche durant ces travaux, l'EVE Domino doit faire des rocadés avec les enfants.

Normalement, au mois d'avril prochain, les locaux complets seront aux normes et avec ses 120 places, la crèche deviendra ainsi la plus grande de la commune et la deuxième du canton.

Pour le nouvel agrandissement, la Confédération a confirmé que la crèche semblait correspondre aux critères pour bénéficier une deuxième fois de la subvention fédérale qui sera du même ordre que la précédente.

Par ailleurs, EVE Domino pourra bénéficier d'une subvention provenant de la péréquation intercommunale qui sera peut-être de Fr. 5'000.- par nouvelle place de crèche qui ouvre.

Procter & Gamble n'ayant pas répondu à l'attente de l'EVE Domino et de la commune, c'est-à-dire d'offrir ce que la société avait offert pour l'EVE du Plateau, soit Fr 300'000.-, les 20 places ne lui seront par conséquent pas réservées.

Le Crédit Suisse a une dizaine de places réservées qu'il subventionne à hauteur de Fr. 25'000.- par place et par année. Avec le nouvel agrandissement, la crèche pourra réserver à cette banque 3 ou 4 places supplémentaires. Signalons encore que le Crédit Suisse ne participe plus au loyer depuis que la crèche, qui est locataire, traite directement avec le propriétaire, la SPS Immobilien AG à Olten.

Un commissaire estime qu'une durée de bail de 5 ans, peut-être renouvelable, est trop courte par rapport aux sommes investies par la commune et certains commissaires pensent que la crèche est actuellement en position de force pour renégocier un bail avec le propriétaire.

Une autre proposition serait que la Commune reprenne le bail à son nom et déduise ensuite de la subvention le loyer des locaux comme c'est déjà le cas pour la garderie de l'Etoile. Cette hypothèse est une possibilité car il n'y a pas de règle en la matière. Le Conseil administratif étudiera cette alternative, à part la nécessité que le bail soit au moins d'une durée de 10 ans.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

M. FONTAINE : pour le MCG, nous allons accepter cette subvention, principalement pour ne pas ralentir le démarrage des travaux. Néanmoins, comme cela a été discuté en commission, on aimerait que le Conseil administratif délégué à cette commission s'engage à obtenir un bail de 10 ans, ce qui, à notre avis, est important au vu du million investi dans cette crèche.

M. PROGIN : j'ai été devancé par mon pré-opinant. Je voulais demander au Conseiller administratif en charge des affaires sociales ce qu'il en était des tractations avec le propriétaire pour la modification du bail.

M. COULIN : le groupe PLR acceptera cet arrêté pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que nous n'aimerions pas voir une crèche fermer. Ensuite, parce que si cet arrêté est accepté à présent, les travaux pourraient peut-être être coordonnés avec ceux de la mise en place des

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

faux-plafonds et permettre de réaliser une économie. Ce qui nous avait été présenté étant un budget empirique, c'est-à-dire les frais maximum si ces travaux devaient être exécutés après que le faux-plafond soit mis en place. Nous souhaitons effectivement que le bail puisse être renégocié pour une période plus longue, 5 ans est une durée trop courte, au vu des sommes qui sont investies ici.

M. BAERTSCHI : j'attendais le vote du budget pour vous répondre. J'ai déjà annoncé oralement les souhaits de la Commission des finances particulièrement, qui étaient que dès que ce budget serait voté, une lettre plus officielle serait adressée afin de passer de 5 à 10 ans le bail tel qu'il est proposé à l'association.

M. COULIN : un détail encore concernant une remarque qui figure dans le procès-verbal de la Commission des affaires sociales. Il y a effectivement un certain nombre de commissaires qui s'étaient inquiétés de l'urgence avec laquelle les choses devaient être traitées. On avait dans un premier temps jeté la pierre aux responsables de la crèche Domino. Il s'est avéré qu'un certain nombre d'informations avaient déjà été transmises à la Commune il y a de cela plusieurs mois, avant l'été.

Il s'agit simplement de demander au Conseil administratif de bien vouloir communiquer ce genre d'informations aux différentes commissions, cela évitera que les commissaires s'offusquent à tort, comme cela a été le cas lors de l'avant-dernière Commission des affaires sociales.

M. FAVRE : concernant la durée du bail de 10 ans, de mémoire - je crois que c'est toujours d'actualité - à l'époque si on voulait un bail de 10 ans, il devait être annoté au Registre foncier. Ce n'est pas aussi simple que cela, il faudrait vérifier.

***L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui (voir annexe).***

**c) Divers**

=====

Mlle VERGAIN présente le sujet : les commissaires reçoivent différents documents, notamment :

- Un papillon sur des ateliers de préparation à la retraite qui auront lieu prochainement.
- Un papillon sur des permanences gratuites et sans rendez-vous pour la question des primes-maladies 2012.
- Un document qui concerne des aides que la Commune octroiera via le Service social pour le paiement des restaurants scolaires.
- Un document sur les aides aux camps qui seront accordées par la Commune.

Et pour finir, nous avons le plaisir de recevoir un exemplaire du Petit guide pour une bonne retraite, qui a été préparé par les collaborateurs du Service des affaires sociales.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011****8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION**  
**Séance du 31 octobre 2011 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Présentation de l'Intranet des Conseillers municipaux**  
=====

M. ANNEN présente le sujet : après une introduction de M. LANCE, Mme BOUSSINA présente l'Intranet des Conseillers municipaux. Tous les documents depuis 2000 ont été scannés et sont disponibles.

Les modules de recherche sont passés en revue et amènent des questions et des demandes d'amélioration pour les utilisateurs qui seront étudiées, testées et installées si nécessaire.

Mme BOUSSINA rappelle qu'elle se tient toujours à disposition des Conseillers municipaux s'ils ont des questions par rapport à l'utilisation de l'Intranet.

Suite à une question d'un commissaire sur les évolutions, le flux RSS fera partie de la prochaine version du site, qui arrive à bout touchant.

M. LANCE relève que le site Intranet existe depuis presque douze ans et comporte, par conséquent, quelques imperfections qui ne sont plus en phase avec les exigences actuelles. Cependant, il a le mérite d'exister et de rassembler tous les PV des commissions et du Conseil municipal depuis 2000. La question est de savoir s'il faut continuer à faire évoluer ce logiciel ou se tourner vers d'autres solutions proposées par le SIACG, auquel cas il sera difficile de récupérer tout ce qui figure sur cet Intranet.

**b) Proposition de transmission des documents aux Conseillers municipaux**  
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE, suite aux remarques de la précédente séance de la commission, propose d'envoyer systématiquement tous les ordres du jour des séances des commissions, du Conseil municipal et d'éventuelles autres séances exclusivement par e-mail. Tout envoi de papier serait donc supprimé. Reste la problématique des annexes. Il serait possible de signaler dans l'e-mail que les documents relatifs à la séance sont sur le site Intranet.

Après un échange, les commissaires pensent que les documents groupés sur le site par séance avec un raccourci envoyé par mail est la meilleure solution.

Diverses propositions sont faites telles que :

1. Mettre à disposition les outils nécessaires au Conseillers municipaux
2. Ne pas transformer le service informatique de la commune en hotline 24/24
3. Etablir un règlement
4. Echanger les connaissances entre conseillers
5. Analyser toutes les solutions possibles lors de la prochaine commission

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011****c) Résolution du Conseil municipal du 20 octobre 2011 pour l'acquisition de tablettes tactiles pour les Conseillers municipaux**

=====

M. ANNEN présente le sujet : en introduction, M. LANCE a compris que les auteurs de la résolution voulaient reporter le coût d'acquisition des tablettes sur le budget 2012.

Puis, Mme ANDREY indique que l'offre actuelle de l'Apple Store, pour un iPad avec accès wifi 3G 32 gigas, une pochette en cuir noire, un adaptateur VGA pour se connecter sur un autre écran, l'Apple Care Protection Plan (qui permet d'avoir une assistance technique comprise dans le prix d'achat mais à disposition pendant 90 jours) et la possibilité de graver sur l'iPad « Avec les compliments du Conseil administratif de la Ville de Lancy » se monte à Fr. 922.-, ce qui donnerait un coût d'environ Fr. 33'000.-.

Un brainstorming commence et fait ressortir différents points qui seront au final étudiés plus précisément lors de la prochaine commission. Ces points sont en vrac les suivants :

1. Modèle et marque de la tablette ou de l'outil
2. Propriété de la tablette
3. Divers problèmes techniques
4. Assistance aux conseillers
5. Capacité du système wifi de la commune
6. Economie financière et écologique de ce changement
7. Renseignements complémentaires à analyser
8. Retour d'informations des parlements utilisant ce système

***Le principe que les Conseillers municipaux travailleront à l'avenir sur un support informatique est adopté à l'unanimité.***

M. MATHIEU : pour que l'on soit très clair sur ce que l'on doit voter, le vote porte sur le principe que les Conseillers municipaux travailleront dorénavant sur un support informatique.

M. BONFANTI : oui, c'est bien cela.

M. VINCENT : le procès-verbal nous a été résumé bien sûr, mais quand on le lit complètement, c'est un peu l'histoire à Prévert. J'ai juste retenu quelques termes : pêle-mêle on y trouve des problèmes liés aux abonnements Internet, à savoir si tous les Conseillers municipaux ont bien un abonnement Internet, si ce n'est pas le cas, que se passera-t-il ? Ont-ils tous le wifi, si ce n'est pas le cas, que se passera-t-il ? Faut-il un ordinateur 3G, pas 3G ? Qui paiera l'abonnement ? Est-ce que la puissance du wifi du réseau communal est assez élevée, s'il y a des problèmes de batteries, parce qu'un Conseiller municipal a oublié de charger sa batterie, faut-il installer des prises électriques dans le bureau ? Je peux continuer, cela peut durer encore un petit moment.

Le pire dans tout cela, c'est l'implication des services techniques et informatiques de la Mairie, qui devraient être au service de 35 personnes avec des problèmes différents, des connaissances informatiques différentes, des problèmes le week-end - on en a parlé, ce ne serait pas le cas, puisqu'ils ne seraient pas là. Les soirées où le Conseil municipal et les commissions siègent, que se passerait-il en cas de problèmes ? et je vous en passe.

Dans ce but et par le fait que le PLR n'aime pas arroser socialement et économiquement à bon aloi, nous souhaitons plutôt responsabiliser les utilisateurs et plutôt promouvoir le fait d'avoir un outil informatique adéquat. Nous pouvons voir ici que certains Conseillers administratifs ont préféré les PC, les Conseillers municipaux, peut-être pour une question de budget, l'IPAD.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

Je vous passerais bien le fait qu'il faudra transformer les informations, que le IPAD n'a pas de clé USB. Tout ceci entraîne un certain nombre de problèmes et on risque de créer une usine à gaz dans cette Mairie pour savoir qui va faire quoi et à quel prix.

La proposition que nous faisons ce soir est donc de modifier cette résolution et la rendre plus simple. Dans cet objectif, nous proposons que le Conseil administratif mette au budget 2012 un montant qui permettrait pour la première année de législature à tout Conseiller municipal ou Conseiller administratif d'avoir un budget de Fr. 400.-- qui permettra d'acheter le matériel de son choix et la marque de son choix, en sachant que les utilisateurs d'Apple ne sont pas forcément les mêmes que les PC.

Cette subvention pourrait, pour rester cohérent, baisser chaque année de Fr. 100.--. Ce qui veut dire que la première année, on a Fr. 400.-- qui nous sont destinés, si on veut, puisqu'on avait pris en comparaison l'IPAD, acheter un IPAD qui vaut environ Fr. 500.--. Cela obligera chaque Conseiller municipal à mettre Fr. 100.-- de sa poche, ce qui le motivera aussi à garder son appareil dans un bon état, parce qu'on sait que quand on prête du matériel, on n'en prend pas le même soin. A partir de là, s'il veut un appareil plus onéreux, à lui de mettre la différence.

La deuxième année de législature, plus que Fr. 300.--, puis Fr. 200.-- et Fr. 100.--. Cela pour éviter que trois mois avant la fin de la législature, les Conseillers municipaux n'ayant pas profité de cette occasion, se décident enfin à acheter ce matériel.

Je précise que l'idée est de pousser chacun d'entre nous à acquérir ce matériel, pour passer simplement à l'ère numérique. Je sais aussi que certains Conseillers, pas ici mais dans l'avenir, n'ont pas forcément les connaissances techniques et informatiques qui permettraient d'utiliser ce matériel à bon escient. Si c'est pour perdre du temps à chaque commission pour rechercher des cartes, rechercher des anciens rapports, cela deviendra vite compliqué.

Le PLR est garant de la liberté individuelle, de laisser le choix à chacun, mais je pense qu'une aide financière est évidemment un petit sucre qui devrait tous nous pousser à choisir ce mode de fonctionnement.

Je dépose donc un amendement que je vous lis :

*« Le Conseil municipal de la Ville de Lancy demande au Conseil administratif de porter au budget de fonctionnement 2012 et suivants la somme nécessaire afin d'offrir à chaque élu(e) du législatif et de l'exécutif de notre Commune une subvention pour l'achat d'un PC portable ou d'une tablette tactile.*

*Cette subvention est de Fr. 400.-- la première année de législature et diminue ensuite de Fr. 100.-- par année (soit Fr. 300.-- la seconde année, Fr. 200.-- la troisième et finalement Fr. 100.-- la dernière). Elle est unique, à savoir une fois par législature et par élu, et est subordonnée à l'acceptation contractuelle de l'élu à renoncer à tous documents papier inhérents à sa fonction d'élu lancéen (dans les limites de la loi).*

Il faut savoir que la loi, en ce qui concerne les convocations pour le Conseil municipal, oblige pour l'instant à recevoir un document écrit dans les 5 jours préalablement

*L'achat de ce matériel, sa maintenance et son utilisation est de la responsabilité de l'élu. De ce fait, le matériel est propriété de l'élu et le restera au-delà de la législature ou en cas de démission. Cependant, tout conseiller quittant sa fonction en cours de législature se doit de rembourser 50% de la subvention reçue. Tous les Conseillers municipaux ou administratifs*

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

*entrant en cours de législature sont en droit de prétendre à cette subvention, s'ils n'en ont pas déjà profité lors de cette même législature ».*

Mme CASUTT : cela me paraît un peu tard pour voter quelque chose sur le budget 2012 qu'on vient de voter. On a bien dit ce soir que l'on faisait un vote de principe. Je me demande s'il ne serait pas plus judicieux de transmettre cette proposition à la commission pour avoir une discussion plus approfondie lors de la prochaine Commission de l'administration.

M. MIZRAHI : je vais aller dans le même sens que Mme CASUTT. Je pense qu'on ne va pas faire un débat ici ce soir sur quasiment un règlement qui nous a été proposé, qui est très complet, très intéressant.

Je pense qu'on ne va pas en débattre en détail ce soir, il faut simplement que l'on donne mandat à la commission de continuer son travail, mais assez rapidement pour que l'on puisse passer au numérique avant la fin de la législature. Je crois que dans le cadre du budget qui a été approuvé, on a tout à fait la marge de manœuvre pour pouvoir le faire.

Je n'ai entendu personne ici remettre en cause ce principe du passage au numérique. Pourquoi ? Parce qu'il faut quand même souligner les désavantages du système actuel. On reçoit des quantités de papier, donc au niveau de l'écologie, ce n'est pas génial. En termes de déperdition d'énergie, j'imagine que cela nécessite un travail relativement conséquent. De plus, ce n'est pas très pratique, il faut stocker ces documents chez soi, prendre les bons documents, etc.

La solution « tablette » a déjà été expérimentée dans d'autres communes, comme Vandoeuvres ou Plan-les-Ouates. On voit que c'est une solution qui fonctionne, pour autant que cela ne surcharge pas le service informatique et qu'on ait une solution uniforme. Pourquoi des tablettes ? Parce que c'est simple, cela répond aux besoins et on ne se retrouve pas tous cachés derrière une rangée d'écrans ; en plus la place est limitée. Je crois qu'on n'a pas besoin de préciser dans une résolution le choix technique, la marque, etc., il faut laisser le soin de faire cela à la commission.

Alors, oui au principe et oui à une solution uniforme et simple d'achat du matériel qui resterait au contraire propriété de la Commune. En effet, ici nous sommes des élus, les élus font ce qu'ils veulent en-dehors de leur mandat d'élus, mais ici on doit trouver des solutions qui soient rationnelles. On voit bien dans les autres Conseils que ce sont toujours des solutions uniformes ou au maximum un choix entre deux modèles qui ont été réalisées. Sinon, cela devient ingérable. Et lorsqu'un élu démissionne, le matériel est rendu à la Commune.

M. ANNEN : je me réjouis de voir que M. MIZRAHI ne voulait pas débattre dans cette plénière au vu de son intervention.

Le groupe PLR, après ces renseignements complémentaires, vous propose de renvoyer cette résolution en Commission de l'administration afin de pouvoir étudier tout cela et pour qu'on n'arrive pas en commission au mois de janvier avec une nouvelle position d'un groupe et que l'on nous traite de girouette plutôt que d'être tout seul droit dans ses bottes.

Je pense qu'il est nécessaire d'avoir ce débat, juste pour ramener la position du PLR au sein de tout cela. Il est clair, M. MIZRAHI, que nous voulons une simplification, mais nous voulons aussi avoir quelque chose d'économiquement viable et ne pas faire un don ou un cadeau de Noël à des personnes puisque, comme je l'ai déjà déclaré, je suis équipé et que ce soit sous forme de subvention ou sous forme de mise à disposition de la Commune, je refuserai personnellement de l'avoir pour pouvoir travailler sur le système que j'ai choisi. D'ailleurs, il n'y a pas besoin

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

d'avoir les mêmes tablettes, vous avez des fichiers PDF qui peuvent être lus par n'importe quel outil.

M. GOLAY : je rejoins les propos tenus par M. MIZRAHI, le but est de faire une économie. L'économie sera considérable par rapport au fait de ne plus émettre des documents en masse, version papier, y compris les timbres. Je crois qu'il a été dit en commission que c'est une économie d'à peu près Fr. 10'000.-- par année, donc il est bien évident que sur 4 ans, ce sera largement compensé, il y aura une économie au niveau de la commune.

Quand M. VINCENT parle d'une usine à gaz, par rapport aux discussions qui ont eu lieu en commission, sa proposition est une véritable usine à gaz. On en supprime une pour en créer une autre - Fr. 100.-- par année, mais Fr. 400.-- d'abord, etc. cela n'est pas vraiment logique - d'autant plus que votre groupe comme le nôtre, s'est toujours opposé à ce que la Commune verse des subventions pour des biens privés. Si c'est pour que cet appareil nous appartienne en fin de course, on prend cela comme une subvention pour payer un bien privé à l'ensemble du Conseil municipal. Ce n'est pas la direction que l'on veut prendre.

On l'a contesté lorsqu'il y a eu cette proposition de subventionner l'achat de vélos électriques à raison de Fr. 500.-- par vélo ; nous avons dit que nous n'étions pas d'accord de permettre à des gens d'acquérir un bien privé avec des subventions publiques. Donc, nous nous tenons à ce raisonnement.

Il faut aller de l'avant, ce soir on doit voter cette résolution, cela ne sert à rien de traîner encore un mois ou deux. Il s'agit d'un vote de principe, les travaux vont continuer dans ce domaine. Je pense que la Commission de l'administration aura tout loisir de se réunir s'il y a des problèmes.

Par contre, où je vous rejoins M. VINCENT, c'est qu'il faut responsabiliser chacun d'entre nous pour ne pas venir taper à la porte de la Mairie chaque fois qu'il y a un problème informatique. Je pense que dans notre entourage, on a tous des gens qui s'y connaissent dans le domaine informatique pour se faire dépanner.

Il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Dans les autres parlements communaux ou au niveau du Canton, cela fonctionne bien, il y a peu de problèmes. Je ne vois pas pourquoi nous serions plus idiots dans l'utilisation de cet appareil par rapport aux autres communes.

Je pense qu'il faut voter cette résolution telle qu'elle nous a été proposée et aller de l'avant.

M. MATHIEU : je suis d'accord avec tout le monde, nous devons voter une position de principe et je soutiens la proposition de M. ANNEN de renvoyer en commission.

M. BONFANTI : nous allons voter le renvoi en commission.

***Le renvoi en Commission de l'administration est accepté par 17 oui, 9 non, 3 abstentions***

Mme CASUTT : nous avons voté le renvoi en commission, mais nous devons voter le principe.

M. ANNEN : juste rappeler que, comme on l'a vu en commission - malheureusement, nous n'avons pas été assez attentifs au niveau de l'ordre du jour - on vote bien le principe de transmission des documents par voie électronique. La résolution en tant que telle va être réanalysée lors de la prochaine commission. On ne va pas voter la résolution mais on va voter le principe de transmission des fichiers communaux par système informatique.

***Vote accepté à l'unanimité, soit par 30 oui.***

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011****d) Divers**

=====

M. ANNEN présente le sujet : il n'y en a pas.

**9) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 2 novembre 2011**  
**Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Projet de plan directeur cantonal - Genève 2030**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. LEUTENEGGER, de l'Office de l'urbanisme, présente le plan directeur.

Pour tous les détails, je vous renvoie aux documents distribués à l'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi qu'au site internet, ces éléments étant également accessibles au public.

Dans les grandes lignes, ce plan directeur doit permettre d'avoir une vision d'avenir pour répondre aux besoins démographiques. M. LEUTENEGGER cite les statistiques de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Un scénario qui s'intitule "morosité économique" et qui prévoit une croissance d'environ 75.000 habitants. Un autre scénario prévoit une poursuite des tendances, c'est-à-dire que Genève construise peu de logements, et qu'en conséquence, la population doive s'implanter dans des territoires voisins. Enfin, un scénario qui s'appelle "dynamisme urbain" et qui prévoit la construction de 50.000 logements pour absorber une croissance démographique de l'ordre de 100.000 personnes.

Ce plan directeur est donc vraiment une orientation qui doit permettre de développer 15.000 logements de plus que ne le prévoit l'actuel plan directeur 2015, adopté en 2001, qui en planifiait 35.000. Sa volonté est donc bien de permettre aux autorités de prévoir et d'encourager le développement à l'horizon 2030.

Il est rappelé aussi que les exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire imposent de remettre à jour un plan directeur cantonal tous les 10 à 15 ans.

Suite à cette présentation, plusieurs commissaires posent des questions ou émettent des commentaires :

La Confédération a-t-elle été consultée au préalable ?

La possibilité de recours pour une commune qui émettrait un préavis défavorable sur l'une des fiches existe-t-elle ?

Dans l'hypothèse où ce plan directeur serait adopté par le Grand conseil sous cette forme fin 2012, dans quels délais la zone du plateau du Petit-Lancy pourrait-elle être déclassée ?

Quelle est l'adéquation entre le plan directeur communal et le plan directeur cantonal, notamment au niveau des zones villas, qui, au niveau de la commune, devaient rester des zones villas, et qui, trois ans après, doivent être densifiées ?

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

Quel est le lien entre le projet de loi du canton sur la politique urbaine et la politique des villes, autrement dit comment le texte sur la cohésion sociale et les questions de la qualité sont-ils reliés dans le plan directeur cantonal ?

L'articulation entre projet d'agglomération et plan directeur cantonal, de quelle nature est-elle ?

Peut-on considérer qu'il y a eu une véritable consultation des communes sur le projet d'agglomération ?

Il est fait remarquer qu'il n'y a pas, à proprement parler, de fiche spécifique par commune.

Les éléments de réponse se retrouvent dans la brochure sur le site Internet accessible au public, mais pour résumer les réponses de M. LEUTENEGGER, on peut relever les éléments suivants :

La Confédération est consultée à plusieurs moments. D'ailleurs elle est intervenue sur les prémices du plan avec l'évaluation par les services fédéraux du projet d'agglomération. Par la suite, et en fonction des thèmes, il y a encore une procédure d'adoption par le Conseil fédéral, et le projet repasse par les services fédéraux.

Pour ce qui est du préavis des communes, il existe plusieurs niveaux d'intervention. Des commentaires peuvent être faits sur les postulats de base du plan directeur. D'autre part, les communes ont aussi des relais auprès des députés, et cela permet au Conseil d'Etat de prendre la température et de voir quelle est le niveau d'acceptabilité général de ce projet.

Sur les délais liés au déclassement de la zone du Plateau, M. LEUTENEGGER répond qu'il n'y a pas de phasage. Toutefois, il précise qu'une fois le plan directeur adopté, l'engagement de procédures de déclassement peut se faire dans des délais relativement courts.

C'est l'observation de l'évolution du contexte qui fera que l'on décidera de lancer ou non un projet. M. LEUTENEGGER précise encore que les densifications de zones villas sont des processus lents, expliquant que pour les quartiers de part et d'autre des voies de tram en déclassement de zones villas, si un 15% de densification est réalisé en 2030, ce sera bien.

Concernant le lien entre politique urbaine et le plan directeur, M. LEUTENEGGER admet que les objectifs doivent être mieux exprimés. Il précise que les objectifs de mixité dans les quartiers constituent un des éléments de réponse.

Sur le plan d'agglomération, il est précisé que Genève est un cas particulier en Suisse : le périmètre du projet d'agglomération englobe entièrement le territoire cantonal. A ce titre, les communes ont été consultées largement dans le cadre du projet d'agglomération et les exécutifs communaux ont été associés à l'élaboration des rapports de synthèse.

### **b) Audition de représentants du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges**

=====

M. HAAS présente le sujet : pour relever la détermination des représentants, je rappelle que les revendications du groupement sont déjà connues des membres du Conseil municipal, tant par la distribution d'un dossier aux élus que par une intervention lors des questions du public lors de la séance du 26 octobre. Pour votre information, la pétition qu'ils ont lancée compterait à ce jour environ 1700 signatures !

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

Au nom du groupe de travail du Groupement de sauvegarde du Plateau de Saint-Georges, M. Jean-Claude MICHELLOD et M. François WITTGENSTEIN font deux présentations aux commissaires. Le but clairement affiché du groupement est de demander aux autorités lancéennes de s'opposer au plan directeur, qui impacte directement leur quartier.

Dans sa partie, M. MICHELLOD cite une interview du chef du DCTI qui déclare que dans la commune de Lancy, il y a des zones de villas qui doivent être densifiées. Il cite également un texte d'une motion au Grand Conseil, rappelle une initiative de 2001 qui s'intitulait « Sauvegardons les quartiers verdoyants de Lancy ». Il poursuit son exposé avec une série de chiffres, démontrant que Lancy figure déjà dans le peloton de tête de la densification de son territoire.

M. WITTGENSTEIN enchaîne avec une présentation très dense et illustrée qui recouvre un large éventail d'arguments : les commissaires se voient présenter des aspects historiques, philosophiques et littéraires, ainsi que des explications détaillées et chiffrées sur des domaines aussi variés que le flux migratoire, les enjeux financiers, la contribution financière des contribuables en lien avec la densification.

Enfin, les références au plan directeur communal pour préserver l'identité des quartiers et sauvegarder les espaces de verdure sont rappelées.

Les représentants invitent les commissaires à venir visiter leur quartier.

Les commissaires évoquent ensuite plusieurs aspects liés à la situation du Plateau de Saint-Georges et au projet du plan directeur cantonal 2030.

Lors de ce débat, plusieurs points sont évoqués :

Un plan de site serait-il approprié pour le Plateau ? Par comparaison avec la procédure en cours pour le quartier des maisons ouvrières, où l'identité, la typologie et la cohésion sociale de ce quartier ont permis de déclencher la procédure de plan de site, dont on ne connaît d'ailleurs toujours pas l'issue, un commissaire estime qu'on ne retrouve pas ces critères pour le Plateau. Il faudrait envisager une autre piste.

Il est relevé également qu'un ensemble de maisons datant du début du siècle, pour lesquelles il doit exister une liste des bâtiments présentant un intérêt au niveau du patrimoine, cohabite avec des constructions récentes et parfois très modernes.

Un commissaire rappelle que le débat de fond, tenant compte de la volonté affichée du Conseil d'Etat de densifier cette zone, est de se déterminer quant à la position de Lancy sur cette zone. Autrement dit, veut-on garder des zones villas dans une partie urbaine ?

Enfin, il est rappelé que s'agissant du quartier de l'Ancien-Puits, même si la Commune souhaitait conserver un espace de verdure, le Conseil d'Etat est allé de l'avant sans état d'âme avec le déclassement !

A ce titre, vu les enjeux et les positions à prendre en lien avec le plan directeur cantonal, et indépendamment des aspects de calendrier, il est proposé que les chefs de groupe se rencontrent pour avoir une sorte de concordance sur les positions respectives.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011****c) Résolution des groupes Socialiste et Verts pour la modification du plan du réseau sur rail des transports publics**

=====

Mme GOMEZ : les groupes Socialiste et Verts présentent une nouvelle résolution que vous avez tous trouvée sur vos places ou une alternative à celle du Conseil administratif concernant la modification de la loi sur le réseau des transports publics.

En effet, nos groupes sont, sur le principe, favorables à l'extension du réseau de transports publics dans notre commune afin de faciliter le transport de nos concitoyens et concitoyennes, notamment du quartier de Curé-Baud, dans la perspective du développement des Semailles et des Cherpines.

En effet, la variante proposée via l'avenue Curé-Baud et la route de Base desservira plus d'emplois et de logements que la version par la route de St-Julien, pour un temps de parcours quasi-équivalent. Toutefois, certaines conséquences liées au tracé du tram proposé nécessitent, à notre avis, d'être négociées avec le Canton afin que celui-ci prenne en compte les demandes et nécessités de la commune.

C'est donc un « oui, mais » que nous vous proposons de voter ce soir. Oui au tram, mais à condition que les places de parc perdues en surface sur le chemin des Palettes soient compensées par la création d'un parking souterrain ; à condition également que l'arborisation et les espaces verts touchés par le tracé du tram soient remplacés ; enfin, à condition que deux arrêts de tram soient réalisés sur le territoire communal afin que ce transport serve réellement à nos concitoyens.

Mme RICHERT : notre groupe a été sensible aux raisons qui ont poussé le Conseil administratif à refuser ce tracé. Effectivement, l'impact sur le chemin des Palettes, sur la deuxième partie de l'avenue du Curé-Baud, entraînera la suppression de la berme centrale avec l'aspect végétal et l'abattage des arbres.

De plus, le risque d'impact sur le tennis et le terrain d'aventure, ce n'est pas rien.

Mais notre souci de voir continuer le développement de l'offre des transports publics a fait que nous sommes, malgré tout, convaincus par l'acceptation de ce tracé.

Il faut aussi ne pas oublier que, récemment, une diminution de l'offre avec la disparition du tram 17 qui ne montait plus au Grand-Lancy, nous avait été faite à Lancy et avait provoqué un grand mécontentement, si ce n'est une grande colère.

Il s'agit-là en fait d'élargir l'offre. On se voit mal la refuser et si on demande, comme cela vient d'être souligné, différentes modifications à ajouter à cette acceptation, je souligne le fait que le nombre et l'emplacement des arrêts tiennent bien compte de l'augmentation de la densité voulue dans le secteur Curé-Baud, Palettes et Semailles et aussi de la population qui réside dans le secteur du chemin du Clos au chemin des Verjus.

En tenant compte de toutes ces différentes modifications, nous vous proposons d'accepter ce qui vous est soumis ce soir.

M. FAVRE : nous nous opposerons à cette résolution. En commission, nous avons accepté le projet du Conseil administratif de frapper un peu un coup en disant : écoutez-nous un peu, on a déjà beaucoup donné. Faire passer un tram à double voie au chemin des Palettes et à l'avenue du Curé-Baud, c'est quelque chose qui va bouleverser très profondément le quartier. Donc, si on montre une volonté affichée du Conseil municipal en disant qu'on a nos exigences,

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

il y a énormément de circulation qui va augmenter avec les Cherpines, c'est un quartier qui va être profondément changé, qui sera traversé par la circulation dans tous les domaines. Donc, on était prêts à suivre le Conseil administratif.

Cette résolution est pleine d'idéaux, malheureusement pour la voter, il faudrait avoir une garantie. Ceux qui étudient à Berne les voies de transports ferroviaires n'accepteront jamais et imposeront tout selon leurs principes. A l'avenue du Curé-Baud, tout va disparaître, les arbres, la circulation, cela va être quelque chose de très important. Il ne faut pas s'illusionner et croire qu'avec cette résolution, l'Office des transports va accepter cette proposition.

Je crois que c'est mieux d'accepter la résolution proposée par le Conseil administratif, et de dire qu'il faut faire passer le tram à la route de St-Julien pour montrer notre volonté, même si on a très peu de chance d'être suivis. Les jeux sont faits, malheureusement les communes ont peu de poids par rapport aux volontés du Conseil d'Etat et de la Confédération.

Je vous propose de rejeter cette résolution et d'accepter le projet du Conseil administratif de faire passer le tram par la route de St-Julien.

M. GOLAY : nous pouvons, notre groupe, saluer la proposition faite par les groupes des Verts et Socialiste, par rapport à la résolution qui nous a été transmise par le Conseil administratif.

Il faut se rendre à l'évidence que si on veut une desserte efficace, il faut qu'elle passe par le chemin des Palettes, éventuellement l'avenue Curé-Baud, même si on a des problèmes plus techniques, là où il y aura véritablement une urbanisation très importante, les Cherpines. Je vous rappelle, de plus, qu'il y aura la nouvelle école de culture générale, il y a déjà l'école de commerce, et tous les bâtiments industriels, où il faut justement amener un transport public efficace afin qu'on ait un maximum d'usagers par rapport aux coûts que cela va engendrer pour le Canton, et à chaque citoyen qui va devoir déboursier, par le biais de ses impôts, des centaines de millions pour cette desserte.

Il a été dit à plusieurs reprises, que ce soit dans la presse ou dans les diverses commissions cantonales ou communales, que la route de St-Julien, si l'on veut faire passer le tram par là, va poser d'énormes problèmes, déjà par l'étroitesse du village de Plan-les-Ouates. En plus, la route de St-Julien est une voie d'accès et de sortie de l'autoroute. Cela va poser des difficultés très importantes et le fait de passer par la route de Base est la meilleure solution.

En revanche, il est évident que cette résolution doit être travaillée à la Commission de l'aménagement. On demandera le renvoi de cette résolution à cette commission.

Cette proposition a le mérite d'anticiper des problèmes et de mandater le Conseil administratif à se faire entendre à la Commission des transports, éventuellement à la Commission des travaux du Grand Conseil, afin que notre volonté communale puisse être entendue par les autorités cantonales.

Nous soutiendrons cette résolution. Je ne sais pas si le Conseil administratif maintiendra sa résolution qui prévoit plutôt une desserte sur la route de St-Julien, pour nous il n'en sera pas question.

M. ANNEN : juste une ou deux réponses. D'abord à M. FAVRE qui dit que la résolution du Conseil administratif a été acceptée en Commission de l'aménagement. C'est vrai, avec 4 oui, 3 non et 3 abstentions. A priori, il y a encore des problématiques qui se posent, qui n'ont pas été résolues.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

Je trouve que cette résolution a l'avantage d'être un peu plus crédible quant à l'anticipation de l'urbanisation future au niveau du Canton. Par contre, elle me pose quelques problèmes concernant certaines conditions qu'on pourrait mettre avec.

C'est vrai qu'on tape toujours sur le Conseil administratif pour dire qu'il ne défend pas la commune. Malheureusement, le jour où il essaie de faire entendre la voix de la commune, je ne suis pas persuadé que ce soit de la meilleure façon possible.

Je pense qu'il serait intelligent qu'on puisse redébattre de ces deux résolutions, puisque cette résolution n'a pas été présentée à la Commission de l'aménagement du territoire, et qu'il y ait un renvoi de ces deux résolutions à la Commission de l'aménagement du territoire, mais rapidement pour que l'on puisse réagir rapidement, trouver un consensus politique et avoir un soutien unanime.

Il est clair que si, ce soir, le message est d'avoir la moitié des gens qui est pour, l'autre moitié qui est contre et une troisième qui s'abstient, cela fait trois moitiés, on ne comprendra plus rien. Je pense que si on veut se faire entendre par le Canton ou par la Confédération, il faut que l'on parle d'une même voix et il paraît intéressant de retravailler ces résolutions pour trouver un consensus qui soit soutenu par une grande majorité, ce qui risque de ne pas être le cas ce soir, malheureusement.

Je propose que l'on renvoie les deux résolutions en Commission de l'aménagement et qu'on arrive à sortir quelque chose qui tienne la route et qui soit soutenu par le plus grand nombre.

M. MATHIEU : notre souci est assez grand, à 8h00 le matin sur l'avenue du Curé-Baud, vous avez une file continue qui commence au chemin des Courtillets jusqu'à l'école En Sauvy. Vous vous dites : tiens, elle s'est arrêtée, eh bien non, elle recommence aux Palettes jusqu'à Stittelman.

Donc, on se disait qu'avec le tram qui va jusqu'à St-Julien, ce souci-là est résolu, peu importe où passe le tram. Un tram qui va du Bachet jusqu'à St-Julien, la ligne droite étant le plus court chemin, c'est logique qu'il passe par là. Depuis lors, on nous a ajouté les Cherpines. On trouverait extrêmement dommageable qu'on arrive à résoudre le problème des 600 voitures qui sont sur l'avenue du Curé-Baud pendant environ deux ans, pour que ceux des Cherpines reviennent faire le bouchon jusqu'aux Courtillets.

C'est vraiment là notre idée lancéenne de défendre Lancy, pour que le tracé du tram passe par cet itinéraire. Et puis pour essayer de le maximiser, était prévu par la mobilité un seul arrêt de tram sur le tronçon Palettes, sortie de la commune au giratoire Champs-Gottreux. Il nous semblerait bien qu'il y ait un arrêt autour du D2 pour que les personnes âgées des Palettes puissent prendre facilement le tram et un autre vers les tennis Champs-Gottreux pour que les sportifs puissent aussi prendre le tram. Voilà notre position.

M. MIZRAHI : je me retrouve tout à fait dans ce qu'a dit mon collègue, Alain MATHIEU, mais j'aimerais également souligner l'apport du tram en tant que tel, pas uniquement par la diminution des voitures qui circulent, mais également comme colonne vertébrale de la Ville.

Le tram a déjà changé la physionomie de la Ville de Lancy, notamment au sud. On se souvient à quoi ressemblait cette avenue des Communes-Réunies avant qu'il y ait le tram, quand on avait une grande route deux fois deux voies. Maintenant avec ce tram, on a véritablement un lien, une qualité de vie dans ce quartier et donc pourquoi pas également cette possibilité et cette qualité de desserte dans des quartiers de notre commune que sont également les Semailles et Curé-Baud.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

En ce qui concerne le renvoi en commission, on n'est pas opposés sur le principe. Par contre on trouverait dommage que la Commune ne puisse pas répondre à temps par rapport au délai de la consultation. C'est avec cette réserve qu'on irait dans le sens d'un renvoi en commission, si cela nous permet de répondre à temps, sinon on pense qu'il vaut mieux avoir une réponse, même si elle n'est pas tout à fait unanime que ne pas avoir de position du tout.

M. BAERTSCHI : j'aimerais rappeler une évidence. Il n'est pas possible de renvoyer en commission, la date limite étant à hier ou demain. Donc, il nous faut ce soir prendre une position. Nous avons demandé un report de quelques jours afin que le Conseil municipal puisse se prononcer aujourd'hui. Nous avons 30 jours pour cela. Vous savez comment nous fonctionnons, nous n'avons pas beaucoup de souplesse de ce côté-là.

On peut renvoyer en commission, mais cela signifie que nous n'aurons pas de réponse à donner au Canton. Pas de réponse signifie pour le Canton acceptation de la Commune.

J'aimerais rappeler que le Conseil administratif, dans la mesure où il négocie avec les autorités, parce qu'il s'agit bien de cela, est parfaitement conscient des questions que vous posez. La résolution des Socialistes et des Verts est aussi dans nos préoccupations. La question est de savoir comment être mieux entendus. Le Conseil administratif estime qu'il serait mieux entendu en disant non. Ce qui signifie : la Commune de Lancy ne veut pas, on revient la voir en lui demandant ce qu'elle veut, ce qui ne va pas. On est beaucoup plus fort pour discuter, que si on dit oui, la Ville de Lancy est d'accord, pas de problème, on passe plus loin.

C'est une des raisons aussi pour laquelle le Conseil administratif proposait de dire non, pour garder le débat ouvert. Nous craignons un peu qu'en disant oui, tout le monde sera très content mais que les problèmes, parce qu'on pourrait encore additionner le nombre de préoccupations que nous avons. Ces problèmes ne sont pas très intéressants dans le cadre qui nous concerne parce qu'il s'agit de donner notre accord sur une modification de la loi.

Tous les considérants, les « oui, mais » ou « non, sauf si », vous pouvez les oublier, c'est oui ou non. C'est cela qui concerne le département parce qu'il faut que la concession soit ensuite donnée par Berne et toutes les considérations qu'on peut avoir, ce sont des gentillesse que nous faisons, mais elles ne sont pas prises en considération bien entendu par les décideurs qui se trouvent à Berne.

Voilà, je tenais à expliquer l'esprit dans lequel le Conseil administratif suggérait, de manière exceptionnelle d'ailleurs, de dire non à une proposition.

M. FAVRE : ne peut-on pas voter les deux ? Ceux qui veulent voter pour la résolution des Verts l'acceptent et c'est renvoyé au Conseil d'Etat, et voter oui à la résolution qui veut que le tram passe par la route de St-Julien. Comme cela, on montre la volonté de la Ville de Lancy d'entrer en négociation en votant deux fois oui. Accepter les deux résolutions. Cela rejoint la position du Conseil administratif.

M. BONFANTI : je ne vois pas comment on peut accepter les deux résolutions puisqu'une demande que le tram passe sur Lancy et l'autre que le tram ne passe pas sur Lancy.

M. FAVRE : cela montre la volonté de la Ville de Lancy de négocier le passage ou le non passage du tram sur son territoire. On leur dit oui, oui, on va discuter et les deux arrêts de tram, la sauvegarde des arbres au chemin des Palettes, le parking, etc. Par contre, si vous avez deux options très fermes, c'est une manière de montrer à l'Etat qu'on ne veut pas accepter n'importe quoi.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

M. BONFANTI : pour moi, il s'agit d'une contre-résolution, donc on ne peut pas accepter les deux. Soit on accepte l'une, soit on accepte l'autre.

M. MIZRAHI : le problème c'est que si on adopte la résolution du Conseil administratif, on va simplement dire non. Et que va-t-il se passer ? L'Etat va s'asseoir dessus et va quand même voter la loi. Et on n'aura pas avancé. Tandis que là, on fixe un certain nombre de conditions. On ne dit pas simplement oui, on dit oui, à condition que..., etc. C'est sur cette base qu'il faut travailler. Et si M. FAVRE veut présenter un amendement, il peut le faire, mais au moins ce texte pose les soucis directement.

M. ANNEN : je ne vais pas engager mon groupe. Je soutiendrai la résolution des Verts et des Socialistes, parce que je pense que dire non pour qu'on nous écoute, c'est un peu utopiste. Je préfère dire un oui constructif qu'un non oppositionnel primaire pour espérer être écouté par des gens qui de toute façon ne nous écoutent jamais. Pour ma part, je soutiendrai la résolution Socialiste et Verts.

M. FAVRE : c'est une manière de se manifester. Quand on voit le peu d'égards qu'a l'Etat, il nous laisse 30 jours, si j'ai bien compris, pour décider, c'est très court. C'est vraiment faire fi des positions que pourrait prendre la Commune. On n'est pas des professionnels, on a d'autres occupations. Je remercie ceux qui se sont donnés la peine de faire cette résolution, cela demande du temps et du travail, elle sera peut-être balayée en 5 minutes par l'Etat, c'est pour cela que c'est une manière de montrer qu'on n'est pas quantité négligeable, on est quand même une commune importante, la troisième commune du Canton, on est presque 30'000 habitants, il serait bien que l'on soit écoutés et entendus.

M. GOLAY : il faut se rendre à l'évidence que la volonté qui se dégage, même s'il n'y a pas encore de loi qui a été votée, au niveau des autorités cantonales, c'est de faire passer ce tram par la route de Base. Le côté route de St-Julien est de plus en plus écarté par rapport à, comme on l'a dit auparavant, une urbanisation, les Cherpines, et à côté le centre sportif, etc.

Il est évident aussi que cette résolution doit être traitée au plus vite en consultation, ce qui fait que nous allons renoncer au renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, pour gagner du temps. Il est nécessaire que notre Conseil administratif puisse faire part, déjà dans la consultation, de tous les petits problèmes ou grands problèmes qui peuvent être relevés par rapport à cette desserte, notamment par rapport au giratoire des Palettes, parce que cela va créer un peu le chaos en matière de circulation. On voit déjà aujourd'hui que la circulation automobile est constamment stoppée par l'arrivée des trams et des bus. Donc, si on rajoute une desserte supplémentaire, c'est évident qu'il faudra trouver des solutions afin de ne pas non plus diminuer la fluidité du trafic sur l'avenue des Communes-Réunies.

Nous renonçons à renvoyer cette résolution à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. FAVRE : j'aimerais rappeler qu'il y avait un groupe qui s'était constitué pour étudier le projet d'agglomération. Il se réunissait les samedis pour étudier les différentes variantes de développement. Et j'y ai rencontré M. BAERTSCHI. Il y avait trois variantes pour le tram, une route de St-Julien qui montait jusqu'au centre de Perly, une autre à la route de Base et une troisième à la route de St-Julien qui redescendait sur la route de Base à travers le village de Plan-les-Ouates, et qui suivait ensuite la route de Base, ce qui était à mon avis la solution la plus cohérente et la meilleure. Cette solution, je ne sais pas si elle a été abandonnée ou pas, mais la route de St-Julien, c'est quand même la meilleure variante qui évite des travaux très lourds sur la Commune de Lancy. Cela aurait été la solution la plus intelligente. C'est peut-être en négociation, mais c'est dommage qu'elle ait été abandonnée ou n'ait pas l'air de plaire à une majorité au niveau cantonal.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

*La résolution des Verts et Socialistes est acceptée par 23 oui et 7 non (voir annexe).*

M. BONFANTI : est-ce que le Conseil administratif maintient sa proposition ?

M. BAERTSCHI : nous n'avons pas, nous, à maintenir cette résolution. « Sur proposition du Conseil administratif » est-il noté sur la résolution. Le Conseil administratif proposait de refuser. Maintenant, vous venez d'accepter le contraire.

Je tiens à dire que le Conseil administratif ne vous en tient pas rigueur, il défendra la position du Conseil municipal avec la même fougue qu'il aurait eu si vous aviez dit non. C'est la commission qui a décidé, lors de sa dernière séance, de parler de ceci. Je vous invite à écouter le rapport de M. HAAS. Après, je ne pense pas qu'il y ait des raisons de la voter, mais peut-être que ce que M. FAVRE a proposé va arriver, nous allons dire oui et non.

**d) Modification du plan du réseau sur rail des transports publics**

=====  
M. HAAS présente le sujet : M. BAERTSCHI rappelle brièvement le contexte : il s'agit de se prononcer sur une procédure légale de modification du Département de l'intérieur et de la mobilité, qui demande que le tracé du tram qui ira de Lancy à Saint-Julien passe par la route de Base.

Il est rappelé qu'historiquement, le tracé passait par la route de Saint-Julien, soit la variante qui a toujours été soutenue par le Conseil administratif.

Avec le temps et dans la perspective des évolutions démographiques liées aux projections 2030, le Département, notamment en lien avec le développement de la zone des Cherpines, a décidé de privilégier le tracé qui modifierait profondément le secteur Curé-Baud - Palettes, où d'importants et onéreux travaux d'aménagement viennent d'être achevés pour Lancy !

Un bref débat suit avec des questions liées aux distances entre les arrêts, la durée du trajet des deux variantes, ainsi que le nombre de voie de tram à prévoir, ceci en lien direct avec l'impact de ces voies sur les zones de stationnement et la fluidité du trafic.

Un commissaire est d'avis qu'il s'agit d'abord d'un choix politique et donc de principe, au-delà des considérants techniques à ce stade.

La résolution est acceptée par 4 oui, 3 non, 3 abstentions.

M. BONFANTI : je repose ma question au Conseil administratif : maintenez-vous votre résolution ?

M. BAERTSCHI : c'est le Conseil municipal qui doit prendre cette décision.

M. ANNEN : il me paraît évident qu'au vu du résultat du vote de la précédente résolution, la résolution proposée par le Conseil administratif tombe à l'as malheureusement. Le fait de voter cette résolution irait totalement à l'encontre de ce qui vient d'être voté par le Conseil municipal. De mon point de vue, il serait de bon ton de ne pas se prononcer sur cette résolution et ne pas prolonger les débats pour rien.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

M. PROGIN : les dés sont désormais jetés mais puisqu'on parle de ce qui est de bon ton, il aurait été de bon ton de lire le rapport et de faire le débat avant de commencer à discuter l'autre résolution, mais maintenant que c'est fait, c'est un peu tard.

M. MIZRAHI : au vu de ce qu'on a voté sur l'autre résolution, nous proposons en cohérence soit de ne pas la soumettre au vote, soit de voter non à celle-ci.

M. FAVRE : on n'est pas obligé de voter non, on peut aussi voter oui.

*La résolution est refusée par 23 non, 6 oui et 1 abstention (voir annexe).*

**d) Divers**

=====

M. HAAS présente le sujet : un commissaire demandait où en était le projet de changement des limites du territoire communal. M. BAERTSCHI a répondu que la Commune d'Onex avait pris contact avec Lancy mais qu'il faut attendre la position de son Conseil municipal qui votera sur ce point en février 2012.

D'autre part, la résolution PDC sur le téléphérique sera planifiée lors d'une prochaine commission.

**10) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 13 octobre 2011**  
**Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Présentation du délégué aux sports**

=====

Mme FLOREY BARDET, en l'absence de M. PERRENOUD, présente le sujet :

Après avoir terminé ses études en HEC, Monsieur CARNAZZOLA a bifurqué dans le monde du sport en réalisant un master en management du sport à l'EPFL.

Ensuite, il a travaillé au Servette Football Club, puis 2 ans au Comité international olympique.

Sa dernière expérience professionnelle a été la direction de la fondation du Stade de Genève avec un team restreint. Cette activité était variée puisqu'il s'agissait d'assurer autant le marketing, la communication que la logistique, le relationnel et l'aspect financier.

**b) Tuttisports 2011 - Bilan**

=====

Mme FLOREY BARDET, en l'absence de M. PERRENOUD, présente le sujet : Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait de la deuxième édition. Il rappelle également qu'il était question de promouvoir une manifestation permettant aux habitants de la commune de se rendre compte des possibilités proches et de découvrir des sports sur les sites où ils sont pratiqués. Ce fut

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

également l'occasion pour les associations de s'ouvrir à la population. Il remarque que Lancy a poursuivi l'idée de permettre aux gens de découvrir ces sports sur les sites.

Le responsable des sports remarque que cette manifestation représentait pour lui un beau challenge qui lui a permis de découvrir les associations, les acteurs, l'intérêt des gens pour les différents sports présentés et les salles où ces sports se pratiquent.

Il remarque que le bilan était réjouissant puisque tous les sites extérieurs ont vu un nombre très important de visiteurs.

Il signale que ce sont une centaine d'activités sportives qui ont donc été présentées et il remarque attendre les retours des associations sur cet événement.

Certaines associations avaient déjà leurs cours complets avant cette manifestation.

Un commissaire remercie Tuttisports et demande ensuite si toutes les associations qui reçoivent des subventions ont participé à l'évènement. Il se demande, si tel n'est pas le cas, ce que compte faire la Commune à leur propos. Monsieur le Maire pense que la moindre des choses est que les associations subventionnées soient présentes à ce type de manifestations et il veillera à ce que ce soit le cas pour la prochaine édition.

### c) **Présentation du club Les Amis montagnards par le Comité**

=====

Mme FLOREY BARDET, en l'absence de M. PERRENOUD, présente le sujet : Mme TERRIER nous souhaite la bienvenue et nous indique que le club est relativement récent sur le territoire de Lancy. En effet, avant d'acquérir ce bâtiment en 2003, il n'y avait pas de structure fixe.

L'aménagement a été conçu par un membre architecte, beaucoup de personnes ont fait des dons en nature en venant travailler sur la rénovation.

Le club a été fondé en 1898 par un groupe de jeunes catholiques, ce n'est qu'en 1989 que cet aspect religieux a disparu. Le hasard fait bien les choses puisque le bâtiment du club est une ancienne église.

Elle indique ensuite que le club a toujours fait preuve d'ouverture d'esprit et que les femmes ont pu l'intégrer en 1964. Il est constitué de plus de mille membres avec un comité de treize personnes. Les activités sont essentiellement alpines. La cotisation est de Fr. 50.- par année et par personne, pour les enfants le montant est de 10.- si leurs parents sont déjà membres.

Le club essaye de proposer un maximum d'activités gratuites qui sont également ouvertes aux non-membres, la priorité est évidemment donnée aux membres.

Mme TERRIER signale que le club a des biologistes parmi ses membres qui font découvrir les plantes. Elle ajoute qu'il y a également des randonnées gastro ou chacun amène des mets élaborés.

Outre ce bâtiment, le club possède un chalet à Saint-Gervais qui peut être loué.

Le mur de grimpe est ouvert trois fois par semaine et des cours sont proposés aux jeunes le lundi soir.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

Elle mentionne ensuite que le club donne également des cours de ski l'hiver ainsi que des cours d'alpinisme.

Le club fonctionne sur un principe de bénévolat et seuls des défraiements sont donnés aux moniteurs.

L'ambiance y est très familiale et il y a également des activités récréatives avec des fêtes organisées dans le bâtiment ainsi que des conférences.

Elle termine en déclarant que le bâtiment a été inauguré en 2004 et elle est heureuse que des contacts aient été noués avec la Commune.

Le Président félicite alors le club pour toutes ses activités.

**d) Divers**

=====

Mme FLOREY BARDET, en l'absence de M. PERRENOUD, présente le sujet : sur demande du Président, Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail s'est mis en place avec M. MÜLLER, M. BEER et M. KANAAN dont le but est d'identifier les sites potentiels pour une nouvelle patinoire. Il ajoute qu'une étude a été menée dont le résultat indique que seuls deux sites sont envisageables, soit celui actuel des Vernets avec une rénovation, soit celui du Trèfle blanc, à côté de la route de Saint-Julien, en combinaison avec un P+R et le projet de salle communale que Lancy poursuit. Il rappelle alors que c'est le Canton et la Ville de Genève qui pilotent ce projet puisque ce sont ces deux entités qui financeraient cette infrastructure. Il remarque encore que le Conseil administratif de la Commune estime que ce projet est de nature cantonale et n'entend donc pas participer.

Le Président demande ensuite ce qu'il en est de la candidature genevoise pour la fête fédérale de lutte. Le Conseiller administratif lui répond que c'est un projet qui provient de Carouge. C'est une fête d'envergure cantonale qui pourrait se dérouler en partie sur Lancy et en partie sur la Ville de Carouge et Genève. Il est question de 150'000 visiteurs.

C'est un projet novateur, puisque ce serait la première fois que cette manifestation se ferait en milieu urbain. Une décision sera prise le 3 mars 2012.

Lancy serait partie prenante pour l'organisation de cette fête par le biais du responsable des sports si Genève était choisie. Il ajoute que le Conseil administratif pousse à ce que ce projet se réalise mais demeure conscient que la candidature genevoise n'est pas celle la plus en vue.

**11) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 3 novembre 2011**  
**Rapporteur : M. Cedric ANNEN****a) Groupe scolaire Le Sapay - La Chapelle-Les Sciers - Etat d'avancement du projet**

=====

M. ANNEN présente le sujet : la Présidente ouvre la séance commune à Lancy et Plan-les-Ouates.

M. RENEVEY restitue le dossier d'un nouveau quartier à cheval entre Lancy et Plan-les-Ouates.

## Séance ordinaire du 17 novembre 2011

La délégation des architectes ayant gagné le concours présente l'évolution du projet qui sera transmis aux conseillers lancéens sous format papier en fin de séance et déjà en possession des plan-les-ouatiens sous format informatique consultable sur leurs tablettes.

Puis le tour des questions intercommunales arrive :

- Augmentation importante des coûts
- Normes pour la salle de sports
- Solutions énergétiques
- Convention avec les SIG
- Fonctionnement pratique des classes
- Dimensions du préau couvert
- Lieu de vie reliant les deux quartiers
- Câblage technique en attente
- Synergie du système de chauffage
- Convention d'exploitation intercommunale
- Eclairage extérieur
- Places de parc et desserte des TPG et routière
- Equipements des parascolaires et de la salle polyvalente
- Accès public à la piscine
- Capacité future de l'école et du parascolaire
- Maîtrise du foncier

Puis la séance se terminera autour d'un verre afin de sceller cette collaboration et les futures.

### b) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : il n'y en a pas.

## 12) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

Mme RICHERT : nous nous réjouissons de l'inauguration de la place des Ormeaux qui aura lieu dans moins d'un mois. Mais je déplore les problèmes que les petits commerçants de cette place ont vécus. J'ai appris cet après-midi que la fleuriste a perdu les deux tiers de sa clientèle. Je me demandais s'il y avait un moyen de soutenir ces commerçants et en particulier, à propos de cette fleuriste, si la Commune a besoin de faire des achats de fleurs pour l'inauguration, de penser à elle.

M. FAVRE : je souhaiterais demander aux chefs de groupe de bien vouloir rester 5 minutes à la fin de la séance pour fixer une réunion, que vous avez tous acceptée, je vous en remercie, pour parler de ce que vous savez.

M. MATHIEU : on a pu voir au point 9 de notre ordre du jour ce soir que dès qu'on a un vote, vu qu'on ne sait pas très bien sur quoi on vote, il y a un flou artistique qui s'installe dans notre assemblée. Je vous propose, M. le Président, que le Bureau étudie la possibilité que ce vote soit transmis par écrit en annexe à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal, au même titre que les arrêtés ou résolutions, pour que l'on sache sur quoi on vote.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'aimerais aussi intervenir au sujet de la place des Ormeaux car je suis inquiète des petites déclivités qu'il y a sur la place et qui me semblent être des perspectives de chutes tout à fait importantes. Je ne sais pas s'il manque encore une étape dans les travaux pour que ces différences de niveau soient signalées, mais pour l'instant on se retrouve très fréquemment avec tout à coup une chute relativement abrupte de 5-10 cm, c'est assez pour se casser la figure, tout particulièrement pour les aînés, ce qui me semble être une source d'inquiétude majeure. J'aimerais savoir si, à ce titre, la Commune a étudié ce problème. C'est vraiment quelque chose que je n'avais pas perçu sur les plans et qui va, sans aucun doute, être une source de chutes, déjà maintenant, et plus encore en saison hivernale.

M. REOLON : à la hauteur de l'avenue des Communes-Réunies 62, il y avait des parcomètres qui ont été supprimés et des places « handicapé » qui sont toujours squattées. Selon les renseignements pris par les agents de la Fondation des parkings, ces places ne doivent pas être contrôlées car il paraît que c'est une zone privée et rien ne l'indique.

M. FONTAINE : j'ai aussi une question des riverains de la place des Ormeaux au sujet de la fontaine. Je crois qu'on en a déjà parlé une fois, elle a disparu, on aimerait savoir si elle va être remise.

M. TOMASELLI : au sujet du parking à l'Etoile Palettes, au niveau du Kebab, il y avait trois horodateurs qui n'y sont plus. Maintenant il y a des cases blanches avec des numéros. J'aimerais savoir ce qui se passe là.

M. COULIN : j'aimerais rappeler au bon souvenir de nos Conseillers municipaux et du public, nombreux ce soir, l'inauguration de la maison de quartier du Plateau le 19 novembre 2011. On rappelle aussi Marignac qui fête ses 40 ans le samedi 26 novembre 2011 et le Marché de Noël à l'Espace Gaimont les 25, 26 et 27 novembre 2011.

M. RENEVEY : concernant la place des Ormeaux, j'ai deux réponses à donner. Au sujet de la déclivité, nous sommes conscients de cette problématique. Il reste encore à trouver la signalétique la plus conforme et la couleur la plus à même d'être posée pour que l'on voit le mieux possible cette déclivité. En tous les cas, quelque chose est prévu pour signaler ces étages que l'on peut trouver échelonnés le long de cette place.

Concernant l'ancienne fontaine, un projet est en cours pour installer la fontaine prévue dès le départ dans le cadre du concours de la place. L'ancienne fontaine sur cette place assez moderne ne trouvait pas vraiment sa place. Donc, il est projeté de remettre cette fontaine un peu plus loin au centre des immeubles, plutôt du côté du parc, et non pas sur la place elle-même, car il semblait peu judicieux de remettre cette ancienne fontaine dans ce cadre.

M. BAERTSCHI : j'aimerais préciser à l'attention de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN que lors de l'étude et du projet de la place des Ormeaux, nous avons eu conscience de ces plateaux de différents niveaux et nous avons pris contact avec Clair Bois. Ensemble, nous avons vu les problèmes que nous avons essayé de résoudre et maintenant il reste ce problème de signalétique.

M. LANCE : concernant la remarque de Mme RICHERT sur la fleuriste de la place des Ormeaux, je l'ai eue à plusieurs reprises au téléphone durant l'été en raison des nuisances provoquées par ces travaux. Finalement, la première décision que l'on a prise au sein de l'administration est de favoriser autant que possible cette commerçante. De plus, le Conseil administratif a dernièrement décidé d'indemniser les commerçants de la place des Ormeaux en leur versant une indemnité correspondant à deux mois de loyer d'ici la fin de l'année.

**Séance ordinaire du 17 novembre 2011**

Concernant la problématique des horodateurs devant l'Etoile Palettes, effectivement ce périmètre est sur le domaine privé et au moment où ces horodateurs ont été installés, il a été omis de demander l'autorisation des différents propriétaires de ce périmètre. Actuellement, nous avons reçu la plupart de ces autorisations, il en manque une. D'autre part, une convention doit être établie entre la Ville de Lancy et les propriétaires pour encaisser les recettes des horodateurs. En attendant cette décision, nous avons décidé de mettre hors service les horodateurs, car certains ont été vandalisés. Dès le moment où ces problèmes seront réglés, nous remettrons ces horodateurs en service.

Concernant la remarque de M. MATHIEU, je suis un peu étonné par rapport au débat de tout à l'heure concernant les tablettes pour les Conseillers municipaux car il me semblait qu'au niveau de la commission, la proposition de vote était très claire. J'avais dit textuellement la phrase suivante : *« je propose que la Commission vote le principe de poursuivre l'étude pour l'acquisition de tablettes et la façon de transmettre les documents annexes »*. Cette proposition avait été acceptée par la Commission à l'unanimité. Et il est même mentionné dans le procès-verbal la phrase suivante : *« le principe que les Conseillers municipaux travailleront à l'avenir sur un support informatique est adopté à l'unanimité »*. C'est simplement ce vote qui devait être confirmé ce soir au niveau du Conseil municipal. Il me semblait que c'était très simple, mais effectivement le débat a été bien plus long que celui du vote du budget.

La séance est levée à 22h00

**La Secrétaire :**

**Louise REY**

**Le Président :**

**Damien BONFANTI**

Séance ordinaire du 17 novembre 2011

QUESTIONS DU PUBLIC

---

Un membre du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges : je représente ici le Groupement pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges. Tout à l'heure, vous avez entendu que notre groupement a récolté 1'800 signatures lors d'une pétition qui demande de ne pas déclasser cette zone.

Tout d'abord, j'aimerais dire que c'est une manifestation démocratique, dont il faut tenir compte.

D'autre part, j'aimerais savoir s'il y a déjà des réactions de la part du Conseil administratif.

M. BAERTSCHI : je donnerai la même réponse que lors de la séance du Conseil municipal précédente. Le Conseil administratif n'a pas pris position de manière officielle sur cette question. C'est à la Commission de l'exprimer.

M. BONFANTI : cet objet est actuellement traité à la Commission de l'aménagement du territoire et les décisions n'ont pas encore été prises.

M. RENEVEY : pour être un peu plus clair, le mois prochain il y aura une décision qui doit être prise par le Conseil municipal sur ce sujet. D'ici là, les groupes doivent encore se prononcer formellement sur cette possibilité, avant de se prononcer de manière définitive au mois de décembre.